

Tableau 2 : Mesures d'adaptation du droit interne

	OUI	NON	NE SAIT PAS
1 Mesures juridiques visant à interdire ou à faire obstacle à des pratiques de « <i>law shopping</i> » ou de « <i>forum shopping</i> » en vue de protéger les règles juridiques ou les intérêts nationaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 Dispositions ou décisions visant à étendre les effets de la réglementation nationale au-delà du territoire de l'Etat	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 Modifications ou adaptations du droit positif interne en vue de rendre celui-ci plus attractif pour les utilisateurs du droit	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4 Mesures visant à accroître l'attractivité des juridictions nationales	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5 Mesures par lesquelles l'Etat renonce à certaines de ses compétences ou à certains privilèges de Souverain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6 Campagnes de publicité, sous toutes formes, visant à vanter la qualité du droit national (souplesse, sécurité,...) et des juridictions nationales (rapidité, coût...), quelqu'en soit la forme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>